



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
 83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
 Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 14 novembre à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, délibérément convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie			X	
LECLERC	Caroline		X		S. FANGUIAIRE	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Eric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mirelle	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		M. GRATTAPAGLIA
POURRIERE	Denis	X						14	02	03	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 03

Délibération n° 2025-11-14-03

Objet :

Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 :

Budget Principal & Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de même que le Code des Juridictions Financières en son article L.263-8, disposent que l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de pouvoir engager un certain nombre de dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget de l'année 2026 afin de répondre à d'éventuelles urgences et de ne pas retarder certaines opérations, le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement pour donner son autorisation dans ce sens.

Conformément à la réglementation portée aux articles susnommés 161?1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L.263-8 du Code des Juridictions financières, le tableau ci-dessous, rapporte le montant des crédits inscrits au budget 2025 (toutes décisions comprises : BP + décisions modificatives) et expose le montant des crédits ouverts en anticipation sur 2026 ainsi que les différents chapitres budgétaires correspondant aux affectations concernées.

Budget principal

Chapitres budgétaires	Crédits votés 2025 : BP	Crédits votés 2025 : DM1	Tot <u>voté</u> 2025	Ouverture de crédits anticipés 2026 (25%)
204	288 000,00 €	- 230 000,00 €	58 000,00 €	14 500,00 €
20	367 000,00 €	- €	367 000,00 €	91 750,00 €
21	816 727,04 €	400 000,00 €	1 216 727,04 €	304 181,76 €
23	1 689 306,44 €	- 260 000,00 €	1 429 306,44 €	357 326,61 €

Budget annexe eau et ass

Chapitres budgétaires	Crédits votés 2025 BP	Ouverture de crédits anticipés 2026 (25%)
20	128 046,11 €	32 011,53 €
21	361 204,82 €	90 301,21 €
23	1 896 916,18 €	474 229,05 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, où il l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE, pour le Budget Principal de la commune ainsi que pour le Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent selon les montants et affectations exposés aux tableaux ci-dessus et ce, en anticipation du vote des budgets primitifs concernés de 2026.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

